



Association France - Palestine Solidarité Nord-Pas de Calais

MRES, 5 rue Jules de Vicq – 59 800 LILLE

contact@nord-palestine.org - www.nord-palestine.org -  AFPS 59/62

<https://www.helloasso.com/associations/afps-nord-pas-de-calais-comite-de-soutien-au-peuple-palestinien/adhesions/adhesion-2024-afps-59-62>

HALTE AUX MASSACRES À GAZA ET EN CISJORDANIE !

CESSEZ-LE-FEU TOTAL, IMMÉDIAT et PERMANENT !

STOP aux déplacements forcés de la population !

LEVÉE IMMÉDIATE ET COMPLÈTE DU BLOCUS ILLÉGAL DE GAZA !

Ne détournons pas les yeux : c'est une guerre atroce et criminelle que poursuit l'État d'Israël contre la population palestinienne de Gaza :

Plus de 30.000 morts, dont 70% de femmes et d'enfants, des milliers de disparus sous les décombres, plus de 55.000 blessés dans les bombardements, dont beaucoup vont mourir faute de soins.

80% de la population déplacée, 60% des logements détruits, les universités, les écoles, les hôpitaux pris pour cible.

Plus de 100 journalistes palestiniens tués, accès interdit par Israël à la presse internationale.

Blocus total : famine, absence d'eau potable, maladies, effondrement du système de santé.

Des milliers de personnes raflées par l'armée israélienne, humiliées, emmenées vers une destination inconnue.

Depuis 76 ans, toutes les résolutions de l'ONU sont bafouées par l'Etat colonial israélien !

Experts de l'ONU et grandes organisations internationales parlent d'un génocide en cours.

Face à l'inaction des États occidentaux, l'Afrique du Sud a présenté une requête auprès de la Cour Internationale de Justice contre Israël pour violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à Gaza affirmant qu'«Israël a commis, commet et risque de commettre des actes de génocide contre le peuple palestinien à Gaza ». Elle a demandé à la Cour internationale de Justice d'indiquer des mesures provisoires afin de protéger les droits des Palestiniens contre « un préjudice supplémentaire, grave et irréparable ». Cette requête a été examinée par la CIJ ce 11 janvier 2024.

L'Association France Palestine Solidarité exhorte la France, en tant qu'État partie à la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à soutenir la demande de mesures provisoires présentée par l'Afrique du Sud.

Un génocide en cours, ça ne se regarde pas, ça s'arrête ! Protection du peuple palestinien !

En Cisjordanie, sous état de siège, la population palestinienne subit les attaques de l'armée et des colons : plus de 310 morts depuis le 7 octobre, près de 5.000 Palestiniens de Cisjordanie arbitrairement arrêtés et mis dans les geôles de l'occupant, attaques extrêmement violentes des camps de réfugiés par l'armée israélienne.

4185 français et franco-israéliens participent à ce génocide en cours en Palestine. Ce sont des criminels et doivent être poursuivis par la justice française. La colonisation constituant un crime contre l'humanité, ceux qui y participent dans les territoires palestiniens doivent être arrêtés et jugés.